

COMMUNIQUÉ

de presse

DU NOUVEAU POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Afin d'éviter les files d'attente et accorder le temps nécessaire à chaque famille pour l'inscription scolaire de l'enfant et aux activités périscolaires, le service de l'action éducative de la commune modifie son organisation.

Tout d'abord, il étend la période d'inscription scolaire du 21 janvier au 15 mars 2019, puis il organise l'inscription scolaire sous la forme d'un rendez-vous dont le créneau horaire sera choisi en ligne par la famille.

The screenshot shows the Ermont.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Ermont.fr' on the left and several menu items: 'Portail famille', 'Infos SMS', 'Billetterie spectacles', 'Marchés publics', 'Démarches administratives', and 'Nous contacter'. Below this is a secondary navigation bar with 'ERMONT ET VOUS', 'PRATIQUE', 'VIE MUNICIPALE', 'DÉCOUVRIR', and 'CULTURE'. The main content area features a grid of event cards. One card, 'Inscriptions scolaires', is highlighted with a red border. It includes the text: 'Du lundi 21 janvier au vendredi 15 mars 2019 Pour les enfants nés en 2016 uniquement'. Below the grid is a 'Petites annonces' section with icons for 'Ermont recrute', 'Formulaires à télécharger', 'Menus', 'Encombrants', 'Travaux & chantiers', 'Associations', and 'Plan interactif'. At the bottom, an 'AGENDA' section shows a calendar with the '21 JAN.' event highlighted in red, labeled 'Inscriptions scolaires du 21 janvier au 15 mars'.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Les prises de rendez-vous pourront être saisies jusqu'au 15 mars à partir du 1er décembre. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton Inscriptions scolaires en haut de la page d'accueil (voir capture ci-contre), un planning vous permet alors de choisir un créneau de trente minutes. Les documents nécessaires seront téléchargeables sur le site. Les rendez-vous peuvent être pris du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h. Lors de ce temps de rencontre, les familles seront informées sur les inscriptions scolaires, l'accueil de loisirs, l'étude, la restauration scolaire et la réservation en ligne sur le portail famille.

Les personnes qui n'ont pas Internet pourront prendre rendez-vous par téléphone au 01 30 72 38 32 auprès de la Direction de l'Action Éducative.

LE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous concernent les inscriptions scolaires des enfants nés en 2016 et les enfants des familles qui arrivent sur la commune, ainsi que les demandes de dérogation scolaire. Ils se dérouleront du lundi 21 janvier au vendredi 15 mars 2019. Aucune inscription ne se déroulera sans rendez-vous préalable. La Direction de l'Action Éducative sera exceptionnellement ouverte pour accueillir les familles :

- jusqu'à 18 h 30 : les mardis 22 et 29 janvier ; les mardis 5, 12, 19 et 26 février ; les mardis 5 et 12 mars.
- samedi 9 février de 9 h à 11 h 45.

Les documents à présenter (originaux) sont : le livret de famille ou un acte de naissance de moins de trois mois, un justificatif de domicile de moins de trois mois, une pièce d'identité du responsable légal dont la présence est indispensable. En cas de séparation des parents, il est nécessaire de fournir une copie du jugement de divorce ou de séparation de corps.

DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE

100 rue Louis-Savoie – 95120 Ermont
01 30 72 38 32 – ermont.fr

